

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 7 octobre 2021**

Nomenclature N° : 8.8

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2021108

Présents : 26

Votants : 33

**Objet : Renouvellement de l'engagement du Conseil municipal pour la mise en œuvre de la Charte Agenda 2030 « Notre Village Terre d'Avenir » et du plan d'actions**

Le 7 octobre 2021 à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 1<sup>er</sup> octobre 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

**PRESENTS** : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Benoît PANOT – Barbara FAUSSET – Gérard DIAZ – Thomas KIEFFER – Olivier BOUTON – Eric POUBANNE – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Karina STUDER a donné pouvoir à Philippe CELESTIN, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Maryvonne BOQUET a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, Nassima SEMSARI a donné pouvoir à Gérard DIAZ, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien COMBELLES

Le Conseil municipal entend l'exposé de Pascal AUDOUIN.

Le Conseil municipal de Dourdan a approuvé lors de sa séance du 8 novembre 2019 la Charte Agenda 2030 « Notre Village Terre d'Avenir » et son plan d'actions. Cette décision est le résultat d'une démarche entreprise en partenariat avec Notre Village, association d'intérêt général et reconnue experte par la Délégation interministérielle de l'Ecologie et du Développement Durable pour accompagner les collectivités dans leur démarche de mise en œuvre d'un Agenda 2030.

Le pré-diagnostic du territoire et le travail de concertation réalisé avec les habitants en 2019 ont été intégrés à un Plan d'actions, établi pour la période 2019-2022.

L'ensemble de ces éléments a été rassemblé au sein d'un document global nommé « Charte de développement durable - Agenda 2030 – 2019-2022 » qui a été présenté le 27 novembre 2019 devant la commission de labellisation et a permis à la Ville de Dourdan d'obtenir le label « Notre Village, Terre d'Avenir » marquant ainsi la reconnaissance de l'engagement de la Commune en faveur du développement durable et permettant la valorisation et l'accompagnement des actions à venir.

La première année de mise en œuvre a été marquée par un contexte peu propice à la création de nouveaux projets. Le contexte sanitaire du à la pandémie de COVID 19 n'a pas permis de réunir les conditions nécessaires au lancement de phases de concertation entre les acteurs du territoire, premières étapes au déploiement de nombreuses fiches-action. Le groupe de pilotage pour le suivi de l'Agenda 2030, prévu dans la fiche-action n°43, n'a pas encore été réuni pour les mêmes raisons.

Il est important de rappeler l'importance de réunir ce groupe de pilotage, au moins une fois par an, à l'occasion par exemple de la Semaine européenne du développement durable. Ce dernier a un rôle essentiel à jouer dans l'évaluation des actions déjà menées ou en cours et dans la réorientation parfois nécessaire de certaines actions. Il peut également être force de proposition pour accompagner les porteurs de projets et émettre de nouvelles idées. Il est proposé de fixer sa composition comme suit :

- 4 habitants issus des groupes de travail réunis durant la phase d'élaboration de l'Agenda 2030 en 2019,
- 2 élus de la majorité municipale, un élu de chaque groupe d'opposition, ainsi que chaque élu n'appartenant pas à un groupe politique constitué,

- 1 élu de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix,
- 1 représentant des établissements scolaires de Dourdan,
- Les représentants de trois associations dourdannaises,
- Le Directeur Général des Services de la commune ou son représentant.

Des agents communaux et des représentants d'autres institutions, établissements publics ou encore de chefs d'entreprise pourront également participer au groupe de pilotage pour apporter leur éclairage administratif, technique ou financier sur les projets abordés. Les comptes rendus de ces réunions seront publiés sur le site internet de la ville et mis à la disposition des habitants.

Ce retard conjoncturel dû à la crise sanitaire et l'arrivée de nouveaux conseillers municipaux à l'été 2020 amènent ainsi le besoin aujourd'hui de marquer à nouveau l'engagement de la municipalité pour le développement durable et le renouvellement de son adhésion à la « Charte de développement durable - Agenda 2030 – 2019-2022 ». La prise en charge de l'Agenda 2030 par une nouvelle équipe, son appropriation, permet d'ores et déjà d'enrichir le plan d'actions initial en y rattachant de nouveaux projets en complément des actions déjà prévues dans la charte et toujours au service du développement durable du territoire dourdannais.

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la délibération DEL2019006 du Conseil municipal du 22 février 2019 relative à l'Agenda 21 – « Notre Village, Terre D'Avenir » - territorial 2030

**Vu** la délibération DEL2019083 du Conseil municipal du 4 octobre 2019 relative à l'Agenda 2030 – Diagnostic territorial

**Vu** la délibération DEL2019103 du Conseil municipal du 8 novembre 2019 relative l'approbation de la Charte Agenda 2030 « Notre Village Terre d'Avenir » et du plan d'actions

**Vu** la « Charte de développement durable - Agenda 2030 – 2019-2022 »

**Vu** l'avis de la commission « Aménagement du territoire et développement économique » du 23 septembre 2021,

**Considérant** l'intérêt de renouveler l'adhésion du Conseil municipal à la « Charte de développement durable - Agenda 2030 – 2019-2022 » pour développer les projets en faveur du développement durable sur le territoire

**Considérant** l'intérêt de réunir le groupe de pilotage pour le suivi de l'Agenda 2030 et de fixer sa composition pour accompagner la mise en œuvre de la « Charte de développement durable - Agenda 2030 – 2019-2022 »,

**Considérant** qu'il convient de désigner, parmi les membres du conseil municipal, les élus appelés à participer à ce groupe de pilotage.

Il est proposé :

- Pour la liste « Nouvel Ere » :
  1. Pascal AUDOUIN
  2. Benoît PANOT
- Pour la liste « Ensemble Dourdan Avance » : Gérard DIAZ
- Pour la liste « Dourdan au Cœur » : Rémi CROUZET
- Pour la personne qualifiée désignée par Monsieur le Maire : Eric POUBANNE

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de renouveler l'adhésion** à la « Charte de développement durable - Agenda 2030 – 2019-2022 »
- **de fixer la composition** du groupe de pilotage pour le suivi de l'Agenda 2030 :
  - 4 habitants issus des groupes de travail réunis durant la phase d'élaboration de l'Agenda 2030 en 2019,
  - 2 élus de la majorité municipale et un élu de chaque groupe d'opposition,
  - 1 personne qualifiée désignée par Monsieur le Maire,
  - 1 élu de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix,
  - 1 représentant des établissements scolaires de Dourdan,
  - Les représentants de trois associations dourdannaises,
  - Le Directeur Général des Services de la commune ou son représentant.

- **de désigner, parmi les membres du conseil municipal, appelés à participer au groupe de pilotage de suivi de l'agenda 20302 :**
  - Pour la liste « Nouvel Ere » :
    1. Pascal AUDOUIN
    2. Benoît PANOT
  - Pour la liste « Ensemble Dourdan Avance » : Gérard DIAZ
  - Pour la liste « Dourdan au Cœur » : Rémi CROUZET
  - Pour la personne qualifiée désignée par Monsieur le Maire : Eric POUBANNE

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **15 OCT. 2021**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour Extrait Conforme  
Le Maire  
Paolo DE CARVALHO

